



# MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE TARN-ET-GARONNE

## APPEL A PROJET 2022-2023

### Proposer des ateliers d'Éducation aux médias et à l'information en bibliothèques à destination des jeunes publics

Dans le cadre d'un Contrat Territoire-Lecture signé avec la DRAC Occitanie en juillet 2020, la Médiathèque départementale lance un appel à projets auprès des médiathèques et réseaux de lecture publique, souhaitant organiser des actions d'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) dans leurs structures.

Cet appel à projet a pour but d'informer les structures des modalités de participation à ces actions dans leurs bibliothèques pour un déploiement sur l'année scolaire 2022-2023.

#### Préambule :

En 2020, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a approuvé **la signature d'un Contrat Territoire-Lecture avec l'État** pour la mise en œuvre d'une politique de développement d'actions d'Éducation aux Médias et à l'Information.

L'État et le Département investissent pour permettre une exploitation raisonnée de l'information (validité et fiabilité des sources d'information, décryptage de l'information), ainsi qu'un usage numérique et éthique des médias (utilisation raisonnée des réseaux sociaux, droits et devoirs, protection de la vie privée numérique) par les jeunes publics.

La mise en œuvre de cet objectif contribuera à :

- **Articuler la politique stratégique de la Médiathèque départementale avec les compétences spécifiques du département : développer des actions innovantes envers les publics dont le Conseil départemental a la charge, notamment les collégiens (conformément à la feuille de route de la Médiathèque départementale) ;**
- **Donner aux adolescents les moyens et outils pour discerner les informations vérifiées et fiables des « fake news » et éveiller ainsi leur esprit critique ;**
- **Les sensibiliser aux pièges potentiels des réseaux sociaux et aux enjeux de la réputation numérique ;**
- **Contribuer ainsi à la construction de la citoyenneté.**

#### Contenu du projet

**La Médiathèque fait appel à des intervenants en éducation aux médias et à l'information issus de différents milieux :** journalisme, réalisation et montage audiovisuels, enseignants-chercheurs et formateurs en sciences de l'information et de la communication, experts en réseaux sociaux.

**Ces intervenants animeront des ateliers et débats auprès des jeunes de 10 à 14 ans (élèves de CM2 et collégiens de la 6e à la 3e), en temps scolaire et hors temps scolaire.**

**Les ateliers et débats se feront par groupe de 15 ou 30 élèves. Ils auront une durée de 2 heures.**

**Cet appel à projets est également diffusé dans les collèges du département.** La Médiathèque départementale mettra en relation les enseignants des collèges intéressés et les responsables de bibliothèques, pour la mise en place d'ateliers et débats pendant le temps scolaire dans les bibliothèques.

### **L'évaluation du projet**

Chaque structure s'engage à fournir un bilan de l'action EMI subventionnée par la Médiathèque départementale et la DRAC Occitanie, ainsi qu'un bilan de l'ensemble des actions EMI menées sur une année scolaire pour mesurer l'impact de ces actions tant sur le plan quantitatif (nature des actions, nombre, durée, fréquence, nombre de personnes bénéficiant des actions d'éducation aux médias) que qualitatif (résultats atteints au regard des objectifs fixés).

Un comité technique sera constitué à la demande de la directrice de la Médiathèque départementale, réunissant les professionnels concernés du Département et des acteurs de la vie locale (notamment les bibliothécaires).

Il réalisera chaque année une évaluation du CTL. Au terme des trois ans du contrat, il proposera une synthèse globale et prospective afin d'envisager l'éventuelle pérennisation des actions.

Les candidats répondant à cet appel à projet pourront être amenés à participer à ce comité technique.

### **Modalités de participation**

Les bibliothécaires s'engagent à suivre une formation autour de l'EMI, soit celle proposée par la Médiathèque départementale dans son programme annuel de formations (1er semestre), soit une formation du CNFPT ou encore une formation proposée par Médiad'Oc (centre de formation régional aux carrières des bibliothèques).

Les bibliothécaires s'engagent également à poursuivre des actions EMI dans leurs structures, sous différentes formes (valorisation thématique, exposition, conférence, etc.). La Médiathèque départementale les accompagnera dans la mise en œuvre d'actions de médiation autour de l'EMI.

Chaque bibliothèque intéressée doit envoyer un dossier de candidature (appel à projet et fiche de candidature en annexe)

- ◆ avant le 30 juin 2022 pour des actions entre septembre et décembre 2022
- ◆ avant le 30 décembre 2022 pour des actions entre le 1er janvier et le 30 juin 2023,

- par courriel à l'adresse suivante: [nadine.toustou@ledepartement82.fr](mailto:nadine.toustou@ledepartement82.fr)
- par courrier postal à l'adresse suivante: Médiathèque départementale, à l'attention de Nadine Toustou, 7 avenue du Xe Dragons, 82000 MONTAUBAN

Le présent appel à projet et la fiche de candidature en annexe doivent être dûment complétés : date et signature du responsable de la bibliothèque ou coordinateur et de l'autorité

territoriale (maire, président(e) d'EPCI).

Ces documents tiendront lieu de convention entre la médiathèque départementale et les structures partenaires.

En fonction du nombre de demandes, la Médiathèque pourra être amenée à limiter le nombre d'interventions par EPCI. Pour les réseaux, il est demandé aux coordinateurs de centraliser les demandes et de renvoyer les projets.

J'ai pris connaissance des conditions de mise en œuvre des ateliers d'EMI

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le maire de  
Le (la) président(e) de l'EPCI de

Le(la) responsable de la bibliothèque  
Le coordinateur du réseau